

Communiqué

EMPIRE
COMPANY LIMITED

115, rue King
Stellarton (N.-É.)
B0K 1S0

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
le 13 dec 2007

À l'attention des rédacteurs des chroniques affaires et finance:

Empire déclare un bénéfice avant gains en capital et autres éléments de 59,9 M\$ au deuxième trimestre

Empire Company Limited (EMP.A à la Bourse de Toronto) a déclaré aujourd'hui un bénéfice avant gains en capital et autres éléments, après impôts, de 59,9 M\$ (0,91 \$ par action) pour son deuxième trimestre terminé le 3 novembre 2007, comparativement à 49,8 M\$ (0,76 \$ par action) pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente un bond de 20,3 %.

Le bénéfice net s'est établi à 58,4 M\$ (0,89 \$ par action), par rapport à 55,8 M\$ (0,85 \$ par action) pour le deuxième trimestre du dernier exercice. Au chapitre des gains en capital et autres éléments, après impôts, la société a subi des pertes de 1,5 M\$ (0,02 \$ par action) au deuxième trimestre, comparativement à des gains de 6 M\$ (0,09 \$ par action) pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Faits saillants financiers du deuxième trimestre (comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent)

- Produits d'exploitation de 3,48 G\$, en hausse de 131,3 M\$, ou de 3,9 %.
- Hausse de 2,3 % du chiffre d'affaires des magasins comparables de Sobeys Inc. ("Sobeys").
- Bénéfice avant gains en capital et autres éléments, après impôts, de 59,9 M\$, en hausse de 10,1 M\$, ou de 20,3 %.
- Bénéfice par action avant gains en capital et autres éléments, après impôts, de 0,91 \$, en hausse de 0,15 \$ par action.
- Bénéfice net de 58,4 M\$ (0,89 \$ par action), une augmentation de 2,6 M\$.
- Ratio de la dette portant intérêt sur le capital total de 45 % comparativement à 33,8 % un an auparavant.

Paul Sobey, président et chef de la direction, a déclaré : "La croissance des résultats d'exploitation d'Empire au deuxième trimestre découle en grande partie de la participation de 100 % qu'elle détient dans Sobeys par suite de la conclusion de sa privatisation en juin dernier. Le fait que le chiffre d'affaires des magasins comparables de Sobeys demeure solide et que son bénéfice d'exploitation croît s'explique par ses prix et programmes toujours concurrentiels, par ses innovations, par ses initiatives de contrôle des coûts et par l'amélioration de son exécution quotidienne."

Pour le deuxième trimestre, le bénéfice d'exploitation de Sobeys a progressé de 11,1 M\$, ou de 13,9 %, ce qui représente un gain de 22 points de base en pourcentage du chiffre d'affaires.

Survol financier

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation consolidés du deuxième trimestre se chiffrent à 3,48 G\$, par rapport à 3,35 G\$ l'an dernier, un gain de 131,3 M\$, ou de 3,9 %.

Les produits d'exploitation de notre secteur de la distribution alimentaire ont totalisé 3,41 G\$, une augmentation de 155,1 M\$, ou de 4,8 %, comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Durant le deuxième trimestre de 2008, le chiffre d'affaires des magasins comparables de Sobeys, qui correspond aux ventes des magasins situés aux mêmes endroits au cours des deux périodes visées, a progressé de 2,3 %.

La croissance des ventes d'aliments au détail résulte directement de la poursuite par Sobeys de la mise en œuvre d'initiatives de vente et de marchandisage à l'échelle du pays, combinées à la superficie de vente au détail accrue découlant de l'ajout de nouveaux magasins et d'un programme permanent d'agrandissement et de rénovation des magasins actuels. Les ventes ont également été stimulées par l'acquisition d'Achille de la Chevrotière Ltée et de ses sociétés affiliées ("ADL"), le 27 août 2006, et par l'acquisition de Thrifty Foods, le 12 septembre 2007. Par rapport au deuxième trimestre du dernier exercice, ces deux acquisitions ont ajouté 103,5 M\$ au chiffre d'affaires.

Comme nous l'avons communiqué pour les trimestres précédents, un important fournisseur canadien de produits du tabac a commencé à vendre et à distribuer directement ses produits à certains des clients de Sobeys, ce qui a entraîné une baisse des ventes de ces produits. Ce changement de modèle de distribution de même qu'une réduction de la demande du marché pour ces produits ont conduit à une diminution de 123,9 M\$ des ventes annualisées au cours de l'exercice 2007 et de 30,1 M\$ au deuxième trimestre de l'exercice 2008. Par ailleurs, comme les marges sur les ventes des produits du tabac sont beaucoup moins élevées que celles d'autres produits, la perte de ces ventes n'a pas d'incidence importante sur le bénéfice.

Exception faite de l'effet du déclin des ventes en gros de produits du tabac et des acquisitions d'ADL et de Thrifty Foods, le chiffre d'affaires du secteur de la distribution alimentaire aurait augmenté de 2,5 % au deuxième trimestre.

Au cours du deuxième trimestre, 26 magasins d'entreprise et affiliés ont été ouverts, acquis ou relocalisés, alors qu'au deuxième de l'exercice précédent, ce sont 40 magasins d'entreprise et affiliés qui avaient été ouverts ou relocalisés. Parmi les magasins acquis pendant le trimestre à l'étude, vingt l'ont été en relation avec l'acquisition de Thrifty Foods, tandis que pour la période correspondante du dernier exercice, vingt-cinq magasins avaient été acquis dans le cadre de l'acquisition d'ADL. De plus, six autres magasins ont été agrandis pendant le deuxième trimestre comparativement à quatre pendant le deuxième trimestre l'an dernier. En tout, 19 magasins ont été fermés pendant le trimestre, alors qu'au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, ce sont neuf magasins qui avaient été fermés. Treize magasins ont changé de bannière au cours du deuxième trimestre de 2008 par rapport à 15 au cours du deuxième trimestre du dernier exercice.

À la fin du deuxième trimestre, la superficie de vente de Sobeys totalisait 27 millions de pieds carrés, soit 3,4 % de plus qu'au deuxième trimestre du dernier exercice.

Le secteur immobilier a déclaré des produits d'exploitation (après opérations intersectorielles) de 28,1 M\$, soit 38,1 M\$ de moins que les 66,2 M\$ inscrits au deuxième trimestre l'an dernier. Les produits d'exploitation liés aux propriétés commerciales ont augmenté de 1 M\$, alors que ceux des propriétés résidentielles ont reculé de 39,1 M\$. Le déclin des produits d'exploitation liés aux propriétés résidentielles avait été anticipé compte tenu de l'achèvement, au cours du deuxième trimestre l'an dernier, d'un important ensemble d'habitations en copropriété ainsi que du ralentissement prévu des ventes de terrains résidentiels.

Le secteur des placements et autres activités a déclaré des produits d'exploitation de 50,1 M\$ au deuxième trimestre, comparativement à 35,8 M\$ pour la même période du dernier exercice. Cette hausse est principalement attribuable aux produits d'exploitation plus élevés d'Empire Theatres, laquelle découle d'une excellente programmation estivale et du changement de date de fin d'exercice qui fait en sorte que les résultats de juillet, un mois habituellement très rentable, ont été déclarés au deuxième trimestre de 2008 alors qu'ils avaient été inclus dans le premier trimestre de 2007.

Bénéfice d'exploitation

Au deuxième trimestre, le bénéfice d'exploitation consolidé a totalisé 118,2 M\$, un gain de 5,2 M\$, ou de 4,6 %, par rapport aux 113 M\$ déclarés pour le trimestre comparable de l'exercice précédent.

Le secteur de la distribution alimentaire a contribué au bénéfice d'exploitation à hauteur de 90,8 M\$, ce qui constitue une hausse de 11,1 M\$, ou de 13,9 %, par rapport au bénéfice d'exploitation de 79,7 M\$ enregistré au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Pour le deuxième trimestre, la marge d'exploitation qui correspond au bénéfice d'exploitation divisé par les produits d'exploitation, s'établit à 2,67 % alors qu'elle était de 2,45 % au deuxième trimestre de l'exercice 2007. Le bénéfice d'exploitation du deuxième trimestre de 2008 tient compte d'une hausse de 8,2 M\$ des charges d'amortissement du secteur de la distribution alimentaire, laquelle témoigne principalement des dépenses en immobilisations soutenues de Sobeys. Au cours du deuxième trimestre, le secteur de la distribution alimentaire a engagé des coûts avant impôts de 4,8 M\$ liés aux processus d'affaires et aux systèmes, comparativement à 11,1 M\$ au deuxième trimestre du dernier exercice.

La contribution du secteur immobilier au bénéfice d'exploitation s'est établie à 21,5 M\$, soit 7,5 M\$ de moins que les 29 M\$ du deuxième trimestre de 2007. Le bénéfice d'exploitation généré par les propriétés commerciales a augmenté de 0,4 M\$, tandis que celui tiré des propriétés résidentielles a chuté de 7,9 M\$, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le déclin du bénéfice d'exploitation tiré des propriétés résidentielles avait été anticipé, en grande partie en raison de la conclusion du projet d'habitations en copropriété Martello et des ventes de terrains résidentiels moins importantes que prévu dans l'Ouest canadien par rapport au trimestre correspondant du dernier exercice.

Le bénéfice d'exploitation du secteur des placements et autres activités, déduction faite des charges du siège social, s'est élevé à 5,9 M\$, comparativement à 4,3 M\$ au deuxième trimestre du dernier exercice. Cette progression est principalement le fait de l'amélioration des résultats d'exploitation de la filiale en propriété exclusive, Empire Theatres Limited.

Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs se sont chiffrés à 27,4 M\$ par rapport à 15,5 M\$ au deuxième trimestre du dernier exercice, ce qui représente un accroissement de 11,9 M\$. Cette hausse était prévue compte tenu du fait que la dette à long

terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et les éléments de passif liés aux actifs détenus pour la vente, a augmenté de 972,2 M\$ depuis le début de l'exercice, ce qui est surtout la conséquence de l'endettement associé au financement de la privatisation de Sobeys, opération conclue le 15 juin 2007.

Part des actionnaires sans contrôle

Pour le deuxième trimestre de l'exercice 2008, Empire a inscrit des charges liées à la part des actionnaires sans contrôle de 1,2 M\$ comparativement à 15 M\$ au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La diminution des charges liées à la part des actionnaires sans contrôle est principalement le fait de l'accroissement de la participation d'Empire dans Sobeys, laquelle est passée à 100 % le 15 juin 2007. À la fin du deuxième trimestre du dernier exercice, Empire détenait une participation de 72,1 % dans Sobeys.

Bénéfice avant gains en capital et autres éléments

Le bénéfice avant gains en capital et autres éléments, après impôts, s'est fixé à 59,9 M\$ au deuxième trimestre, comparativement à 49,8 M\$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, une augmentation de 20,3 %. La hausse de 10,1 M\$ du bénéfice avant gains en capital et autres éléments, après impôts, s'explique par la croissance de 5,2 M\$ du bénéfice d'exploitation au deuxième trimestre, par la diminution de 13,8 M\$ des charges liées à la part des actionnaires sans contrôle et par la baisse de 3 M\$ de la charge d'impôts, laquelle a été contrebalancée par une augmentation de 11,9 M\$ des intérêts débiteurs comme mentionné.

Gains (pertes) en capital et autres éléments

Les pertes en capital et autres éléments, après impôts, ont atteint 1,5 M\$ au deuxième trimestre, alors qu'un gain de 6 M\$, après impôts, avait été enregistré au deuxième trimestre du dernier exercice. Au cours du deuxième trimestre, Sobeys avait une participation de 30 M\$ dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs ("PCAA"). Ce PCAA avait reçu la cote R-1 (Élevé) de Dominion Bond Rating Service. Au 3 novembre 2007, dans l'attente du règlement du problème de liquidité, Sobeys a inscrit une perte de valeur de 3 M\$ avant impôts (1,9 M\$, après impôts). La société a estimé cette perte de valeur à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Il se peut que le montant qui finira par être recouvré diffère de l'estimation. La société continue d'étudier les conséquences du défaut et les solutions qui s'offrent à elle. En outre, ces placements ont été reclassés à titre d'éléments d'actif à long terme plutôt que d'encaisse compte tenu de l'incertitude qui entoure le moment où ils seront récupérés.

Bénéfice net

Le bénéfice net consolidé s'est établi à 58,4 M\$ (0,89 \$ par action) alors qu'il s'était chiffré à 55,8 M\$ (0,85 \$ par action) pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente une progression de 4,7 %.

Situation financière consolidée

À la fin du deuxième trimestre, le ratio de la dette portant intérêt sur le capital total était de 45 %, en comparaison de 33,8 % à la fin du deuxième trimestre du dernier exercice. Cette augmentation du ratio est surtout attribuable aux avances de 787,7 M\$ effectuées sur une facilité de crédit

renouvelable et qui ont servi à financer la privatisation de Sobeys.

La privatisation de Sobeys a également été financée avec le produit de 278 M\$ généré par la vente de certains placements du portefeuille durant le premier trimestre de l'exercice 2008. Au 3 novembre 2007, le portefeuille de placements d'Empire, ce qui inclut sa participation de 27,6 % dans le Fonds de revenu Wajax (WJX.UN à la Bourse de Toronto) et sa participation de 48,1 % dans le FPI Crombie (CRR.UN à la Bourse de Toronto), avait une valeur marchande de 410,9 M\$ sur un prix de base de 140,5 M\$, ce qui correspond à un profit latent de 270,4 M\$. En comparaison, le profit latent se chiffrait à 384,6 M\$ au début de l'exercice et à 299,1 M\$ à la fin du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles au deuxième trimestre ont totalisé 123,8 M\$, comparativement à 110,4 M\$ pour le trimestre correspondant du dernier exercice. Les immobilisations pour le secteur de la distribution alimentaire ont représenté 114,9 M\$ du total des dépenses en immobilisations du deuxième trimestre. Les dépenses en immobilisations des secteurs de l'immobilier et des placements et autres activités se sont chiffrées à 6,5 M\$ et à 2,4 M\$, respectivement, au deuxième trimestre.

Privatisation de Sobeys

Le 26 avril 2007, Empire et Sobeys ont annoncé conjointement qu'elles avaient signé une entente d'arrangement (l'"arrangement") en vertu de laquelle Empire ferait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Sobeys qu'elle ne détenait pas, et ce, au prix de 58 \$ par action. La valeur des actions de Sobeys que ne possédait pas alors Empire a été évaluée à environ 1,06 G\$.

L'arrangement a pris effet au moment de l'enregistrement de la décision finale de la Cour au Registre des sociétés de capitaux de la Nouvelle-Écosse, soit le 15 juin 2007, à la clôture des marchés. Par la suite, les actions ordinaires de Sobeys ont fait l'objet d'une interdiction d'opérations à la Bourse de Toronto et elles ont été radiées de la cote à la clôture des marchés, le 18 juin 2007.

L'acquisition a été financée à même les fonds de 278 M\$ générés principalement par la vente de certains placements du portefeuille et des avances de 787,7 M\$ en vertu de nouvelles facilités de crédit (les "facilités de crédit"). Au moment du financement, ces facilités comprenaient une facilité de crédit non garantie renouvelable de 950 M\$ échéant le 8 juin 2010 (sujette à des prolongations annuelles par tranche de un an à la demande de la société) et une facilité de crédit non garantie et non renouvelable de 50 M\$ arrivée à échéance le 30 juin 2007. La facilité de crédit non garantie et non renouvelable a été remboursée le 30 juin 2007 avec des fonds provenant de la facilité de crédit non garantie renouvelable.

Les facilités de crédit sont soumises à certains engagements financiers. L'intérêt sur la dette varie en fonction de la désignation du prêt (prêts à taux sur acceptations bancaires, prêts à taux préférentiels du Canada, prêts à taux de base des États-Unis ou prêts à taux LIBOR), des fluctuations des taux sous-jacents et, dans le cas des prêts à taux sur acceptations bancaires et des prêts à taux LIBOR, de la marge applicable aux engagements financiers. Le 18 juin 2007, Empire a conclu deux swaps différés de taux d'intérêt fixe. Le premier swap, de 200 M\$, vise une période de trois ans à un taux d'intérêt fixe de 4,998 %. Le second swap, de 200 M\$, vise une période de cinq ans à un taux d'intérêt fixe de 5,051 %. Les deux swaps sont entrés en vigueur le 23 juillet 2007.

Le 27 juin 2007, conformément aux modalités des facilités de crédit, Empire et Sobeys ont déposé un avis auprès des prêteurs demandant l'établissement d'une nouvelle facilité de crédit de 300 M\$ sur cinq ans en

faveur de Sobeys à un taux d'intérêt identique à celui des facilités de crédit et selon pratiquement les mêmes modalités et conditions. Le 23 juillet 2007, Sobeys a retiré 300 M\$ de la nouvelle facilité de crédit afin de verser un dividende à Empire. Empire a utilisé ce dividende de 300 M\$ pour réduire sa dette liée aux facilités de crédit, lesquelles ont donc été réduites à 650 M\$. À la même date, Empire a transféré le second swap à Sobeys.

Le 30 juillet 2007, Sobeys a exercé une option prévue à sa nouvelle facilité de crédit afin d'en faire passer le montant de 300 M\$ à 600 M\$. Au même moment, Sobeys a résilié sa facilité de crédit d'exploitation de 300 M\$ qui serait arrivée à échéance le 20 décembre 2010.

Le tableau qui suit présente un résumé du rendement financier de la société pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 3 novembre 2007, comparativement aux périodes de 13 et 26 semaines terminées le 4 novembre 2006.

Sommaire des résultats financiers consolidés

	Période de 13 semaines terminée le		Période de 26 semaines terminée le	
	3 novembre 2007	4 novembre 2006 (retraité)	3 novembre 2007	4 novembre 2006 (retraité)
(en millions de dollars, sauf les données par action)				
Produits sectoriels (après les écritures d'élimination)				
Alimentation	3 406,6 \$	3 251,5 \$	6 847,6 \$	6 557,6 \$
Immobilier				
Propriétés				
Commerciales	10,4	9,4	20,6	19,5
Propriétés résidentielles	17,7	56,8	42,9	77,2
Placements et autres activités	50,1	35,8	93,1	80,1
	3 484,8 \$	3 353,5 \$	7 004,2 \$	6 734,4 \$
Bénéfice d'exploitation sectoriel				
Alimentation	90,8 \$	79,7 \$	186,0 \$	168,0 \$
Immobilier				
Propriétés				
commerciales	11,7	11,3	24,6	23,1
Propriétés résidentielles	9,8	17,7	25,8	31,3
Placements et autres activités	5,9	4,3	9,3	11,8
	118,2 \$	113,0 \$	245,7 \$	234,2 \$

Bénéfice avant gains en capital et autres éléments	59,9	49,8	120,3	103,1
Gains en capital et autres éléments, après impôts	(1,5)	6,0	80,4	6,0
Bénéfice net	58,4 \$	55,8 \$	200,7 \$	109,1 \$
Bénéfice par action, de base				
Bénéfice d'exploitation	0,91 \$	0,76 \$	1,83 \$	1,57 \$
Gains en capital et autres éléments, après impôts	(0,02)	0,09	1,23	0,09
Bénéfice net	0,89 \$	0,85 \$	3,06 \$	1,66 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, de base (en millions)	65,6	65,5	65,6	65,5
Bénéfice par action, après dilution				
Bénéfice d'exploitation	0,91 \$	0,76 \$	1,83 \$	1,57 \$
Gains en capital et autres éléments, après impôts	(0,02)	0,09	1,22	0,09
Bénéfice net	0,89 \$	0,85 \$	3,05 \$	1,66 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	65,7	65,7	65,7	65,7
Dividendes annualisés par action	0,66 \$	0,60 \$		

(1) Les périodes de 13 semaines et de 26 semaines terminées le 4 novembre 2006 ont été retraitées afin de refléter un changement de méthode comptable visant les frais reportés. Voir la note 1 ("Frais reportés")

dans les états financiers ci-joints.

Acquisition de Thrifty Foods

Le 12 septembre 2007, Sobeys a acquis la totalité des actifs de Thrifty Foods pour une contrepartie de 261,8 M\$. Les actifs acquis comprennent 20 supermarchés à service intégral, un centre de distribution principal et une division de vente en gros sur l'île de Vancouver et dans la région du Lower Mainland, en Colombie-Britannique. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats de Thrifty Foods étant consolidés à compter de la date de l'acquisition.

Paul Sobey a émis le commentaire suivant : "Au moment d'envisager une éventuelle acquisition, les similitudes entre Sobeys et Thrifty Foods nous sont apparues très évidentes, à savoir un souci constant de l'alimentation, des employés dévoués, une culture axée sur l'excellence du service et des valeurs solides, notamment un engagement solide envers les collectivités. Cette acquisition confère à Sobeys une présence dans le marché en pleine expansion de la Colombie-Britannique ainsi qu'une base pour soutenir sa croissance future dans cette province. Nous sommes heureux de constater que les résultats de Thrifty Foods dépassent les prévisions."

Déclaration de dividendes

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,165 \$ par action sur les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires de catégorie B. Ce dividende sera versé le 31 janvier 2008 aux actionnaires dûment inscrits en date du 14 janvier 2008. De plus, le conseil a déclaré des dividendes réguliers sur les actions privilégiées en circulation de la société. Au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et des lois provinciales applicables, ces dividendes sont admissibles au traitement fiscal favorable applicable à de tels dividendes.

Définition des mesures non conformes aux PCGR

Certaines mesures mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas de définition normalisée en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada. Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La société utilise ces mesures, car elle croit que certains investisseurs s'en servent pour évaluer le rendement financier d'Empire. La dette portant intérêt s'entend de toute dette portant intérêt, et le capital total correspond à la dette portant intérêt plus les capitaux propres. La couverture de l'intérêt correspond au bénéfice d'exploitation divisé par les intérêts débiteurs.

Empire Company

La société canadienne Empire Company Limited (EMP.A à la Bourse de Toronto) a son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont l'alimentation, les activités immobilières, ainsi que les placements et autres activités. Forte de produits d'exploitation annuels de plus de 13 G\$ et d'un actif d'environ 5,8 G\$, Empire emploie près de 40 000 personnes, directement et par l'intermédiaire de ses filiales.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs qui

reflètent les attentes actuelles de la direction en ce qui concerne les objectifs, les plans, les buts, les stratégies, la croissance future, les résultats d'exploitation, le rendement, ainsi que les perspectives et les occasions d'affaires.

Les énoncés prospectifs renferment généralement des termes ou des expressions tels que "anticipe", "s'attend à", "croit", "estime", "a l'intention de" et d'autres expressions similaires. Ces énoncés, fondés sur les hypothèses et les opinions de la direction, sont formulés à la lumière des renseignements dont elle dispose au moment de leur rédaction. Les énoncés prospectifs sont soumis à des incertitudes et à des risques inhérents, ainsi qu'à d'autres facteurs pouvant causer un écart important entre les résultats réels et ceux prévus. Ces risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose périodiquement auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, notamment ceux qui figurent sous la rubrique consacrée à la gestion des risques du rapport de gestion faisant partie du rapport annuel 2007 de la société.

La société prie les lecteurs de ne pas se fier outre mesure à ces déclarations prospectives pour prendre des décisions, car un certain nombre de facteurs importants peuvent entraîner un écart notable entre les résultats réels et les évaluations mentionnées ou les intentions exprimées dans ces énoncés. La société ne s'engage à mettre à jour aucune des déclarations prospectives qu'elle pourrait faire ou qui pourraient être faites périodiquement en son nom.

D'autres renseignements financiers, notamment le rapport de gestion pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 3 novembre 2007, seront déposés par voie électronique auprès des diverses commissions des valeurs mobilières du Canada sur SEDAR.

Invitation à la conférence téléphonique

La société fournira de plus amples renseignements sur les résultats de son deuxième trimestre à l'occasion d'une conférence téléphonique qui aura lieu le jeudi 13 décembre 2007, à 15 h, HNE. Pour participer à cette conférence, veuillez composer le 1-800-732-9307 ou le 416-644-3416. Il est aussi possible d'écouter une diffusion Web audio en direct de la conférence sur le site de la société, à l'adresse www.empireco.ca. Un enregistrement de la conférence pourra être écouté jusqu'à minuit, le 20 décembre 2007, en composant le 1-877-289-8525 ou le 416-640-1917 et en entrant le code d'accès 21254429, suivi de la touche marquée d'un carré. L'enregistrement sera aussi archivé sur le site de la société pendant 90 jours après la conférence téléphonique.

EMPIRE COMPANY LIMITED

BILAN CONSOLIDÉ

(en millions)

	3 novembre 2007 non vérifié	5 mai 2007 vérifié retraité (note 1)	4 novembre 2006 non vérifié retraité (note 1)
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents	133,1 \$	294,9 \$	211,6 \$
Débiteurs	313,6	312,3	289,5
Prêts hypothécaires, prêts et autres créances	16,0	14,5	21,8
Impôts à recouvrer	-	3,6	-
Stocks	838,0	757,5	755,7
Charges payées d'avance	71,5	51,4	60,8
	1 372,2	1 434,2	1 339,4
Placements, au coût (valeur à la cote de 1,6 \$; 5 mai 2007 : 283,1 \$; 4 novembre 2006 : 433,2 \$)	1,6	189,7	366,1
Placements, à la valeur de consolidation (valeur de réalisation de 409,3 \$; 5 mai 2007 : 434,0 \$; 4 novembre 2006 : 388,2 \$)(note 4)	138,9	142,8	156,2
Prêts hypothécaires, prêts et autres créances (note 5)	62,5	65,1	66,5
Autres éléments d'actif (note 6)	180,0	126,0	110,1
Immobilisations corporelles (note 7)	2 503,0	2 409,1	2 335,0
Actifs détenus pour la vente	61,4	24,1	22,6
Actifs incorporels (moins l'amortissement cumulé de 15,7 \$; 5 mai 2007 : 11,7 \$; 4 novembre 2006 : 9,3 \$)	395,9	38,2	53,3
Écart d'acquisition	1 152,0	786,6	766,1
	5 867,5 \$	5 215,8 \$	5 215,3 \$
PASSIF			
Passif à court terme			
Dette bancaire	26,9 \$	30,1 \$	155,8 \$
Créditeurs et charges à payer	1 272,2	1 260,3	1 177,1

Impôts à payer	29,4	-	50,1
Impôts futurs	37,1	40,4	45,9
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	80,5	82,5	93,3
Éléments du passif liés aux actifs destinés à la vente	6,6	6,8	7,1
	-----	-----	-----
	1 452,7	1 420,1	1 529,3
Dette à long terme (note 8)	1 767,0	792,6	792,1
Obligation au titre d'avantages sociaux futurs	104,6	102,1	101,5
Impôts futurs	135,5	130,4	118,7
Autres éléments du passif à long terme (note 9)	65,6	50,9	44,3
Part des actionnaires sans contrôle	45,1	588,6	575,8
	-----	-----	-----
	3 570,5	3 084,7	3 161,7
	-----	-----	-----
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions (note 10)	195,8	196,1	196,2
Surplus d'apport	0,3	0,3	0,2
Bénéfices non répartis	2 114,2	1 935,3	1 858,6
Cumul des autres éléments de la perte étendue	(13,3)	(0,6)	(1,4)
	-----	-----	-----
	2 297,0	2 131,1	2 053,6
	-----	-----	-----
	5 867,5 \$	5 215,8 \$	5 215,3 \$
	-----	-----	-----

Passifs éventuels (note 19)
Autres événements (note 22)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés
pour la période intermédiaire.

EMPIRE COMPANY LIMITED

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS

PÉRIODE DE 26 SEMAINES TERMINÉE LE

(non vérifié, en millions)

3 novembre	4 novembre
2007	2006
	retraité
	(note 1)
-----	-----

Solde d'ouverture, tel que déclaré précédemment	1 939,6 \$	1 771,0 \$
Rajustement lié au changement de méthode comptable (note 1)	(4,3)	-
	-----	-----
Solde d'ouverture, après retraitement	1 935,3	1 771,0
Bénéfice net	200,7	109,1
Dividendes		
Actions privilégiées	(0,2)	(0,2)
Actions ordinaires	(21,6)	(19,7)
Prime sur les actions ordinaires achetées à des fins d'annulation	-	(1,6)
	-----	-----
Solde de clôture	2 114,2 \$	1 858,6 \$
	-----	-----

EMPIRE COMPANY LIMITED

ÉTAT CONSOLIDÉ DU CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DE LA PERTE ÉTENDUE

PÉRIODE DE 26 SEMAINES TERMINÉE LE

(non vérifié, en millions)

	3 novembre 2007	4 novembre 2006
	-----	-----
Solde d'ouverture (note 1)	(0,6)\$	(1,1)\$
Ajustement transitoire au 6 mai 2007 (note 1)	77,2	-
	-----	-----
Solde d'ouverture rajusté	76,6	(1,1)
Éléments du résultat (de la perte) étendue acquis à l'achat d'une participation minoritaire dans Sobeys Inc.	(0,6)	-
Autres éléments du résultat (de la perte) étendu(e) pour la période	(89,3)	(0,3)
	-----	-----
Solde de clôture	(13,3) \$	(1,4)\$
	-----	-----

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés pour la période intermédiaire.

EMPIRE COMPANY LIMITED

ÉTAT DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

PÉRIODES TERMINÉES LE

(non vérifié, en millions, sauf les données par action)

	3 novembre 2007 (13 sem.)	4 novembre 2006 (13 sem.) retraité (note 1)	3 novembre 2007 (26 sem.)	4 novembre 2006 (26 sem.) retraité (note 1)
Produits d'exploitation	3 484,8 \$	3 353,5 \$	7 004,2 \$	6 734,4 \$
Charges d'exploitation				
Coût des produits vendus et frais de vente et d'administration	3 297,8	3 184,5	6 628,9	6 392,6
Amortissement	76,7	67,2	146,5	130,1
	110,3	101,8	228,8	211,7
Revenus de placement (note 11)	7,9	11,2	16,9	22,5
Bénéfice d'exploitation	118,2	113,0	245,7	234,2
Intérêts débiteurs				
Dette à long terme	25,3	13,2	45,1	26,1
Dette à court terme	2,1	2,3	3,1	3,7
	27,4	15,5	48,2	29,8
	90,8	97,5	197,5	204,4
Gains en capital et autres éléments (note 12)	(2,6)	7,4	98,3	7,4
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	88,2	104,9	295,8	211,8
Impôts sur les bénéfices				
Exigibles	35,4	33,5	88,2	70,4
Futurs	(6,8)	0,6	(6,0)	(0,6)
	28,6	34,1	82,2	69,8
Bénéfice avant part des actionnaires				

sans contrôle	59,6	70,8	213,6	142,0
Part des actionnaires sans contrôle	1,2	15,0	12,9	32,9
Bénéfice net	58,4 \$	55,8 \$	200,7 \$	109,1 \$
Bénéfice par action (note 3)				
De base	0,89 \$	0,85 \$	3,06 \$	1,66 \$
Après dilution	0,89 \$	0,85 \$	3,05 \$	1,66 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en millions				
De base	65,6	65,5	65,6	65,5
Après dilution	65,7	65,7	65,7	65,7

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés pour la période intermédiaire.

EMPIRE COMPANY LIMITED

ÉTAT DU RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉ

PÉRIODES TERMINÉES LE

(non vérifié, en millions)

	3 novembre 2007 (13 sem.)	4 novembre 2006 (13 sem.) retraité (note 1)	3 novembre 2007 (26 sem.)	4 novembre 2006 (26 sem.) retraité (note 1)
	-----		-----	
Bénéfice net	58,4 \$	55,8 \$	200,7 \$	109,1 \$
Autres éléments du résultat étendu, après impôts				
Reclassement des gains sur les actifs financiers disponibles à la vente au poste du bénéfice net	-	-	(78,7)	-

Pertes latentes sur
les instruments
dérivés désignés
comme couverture
de flux de
trésorerie :

Couverture de taux d'intérêt	(4,6)	-	(3,2)	-
Couverture de taux de change	(2,0)	-	(3,7)	-
Couverture du secteur énergétique	(2,6)	-	(2,6)	-
Part du résultat (de la perte) étendu(e) des entités comptabilisées à la valeur de consolidation	(0,8)	-	(1,1)	-
Pertes de change à la conversion des résultats des établissements étrangers autonomes	-	-	-	(0,3)
	(10,0)	-	(89,3)	(0,3)
Résultat étendu	48,4 \$	55,8 \$	111,4 \$	108,8 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non vérifiés
pour la période intermédiaire.

EMPIRE COMPANY LIMITED

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

PÉRIODES TERMINÉES LE

(non vérifié, en millions)

3 novembre 2007 (13 sem.)	4 novembre 2006 (13 sem.) retraité (note 1)	3 novembre 2007 (26 sem.)	4 novembre 2006 (26 sem.) retraité (note 1)
---------------------------------	---	---------------------------------	---

Activités d'exploitation				
Bénéfice net	58,4 \$	55,8 \$	200,7 \$	109,1 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie (note 13)	69,2	86,1	159,5	165,4
Dividendes sur actions privilégiées	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,2)
	127,5	141,8	360,0	274,3
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(19,5)	(140,6)	(49,5)	(147,8)
Rentrées liées aux activités d'exploitation	108,0	1,2	310,5	126,5
Activités d'investissement				
Diminution (augmentation) nette des placements	1,7	10,1	191,0	(2,7)
Achat d'actions d'une filiale, Sobeyes Inc.	-	(12,1)	(1 065,7)	(48,6)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(123,8)	(110,4)	(232,9)	(246,4)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	1,0	23,7	6,7	27,3
Prêts hypothécaires, prêts et autres créances	(1,9)	(1,9)	1,1	(4,0)
(Augmentation) diminution des autres éléments d'actif	(57,0)	(9,9)	(59,6)	0,5
Acquisitions d'entreprises, moins l'encaisse acquise (note 16)	(268,4)	(90,4)	(269,1)	(95,9)
Sorties liées aux activités d'investissement	(448,4)	(190,9)	(1 428,5)	(369,8)
Activités de financement (Diminution)				

augmentation de la dette bancaire	(1,2)	1,6	(3,2)	57,2
Diminution des prêts à la construction	-	(2,4)	(1,1)	-
Émission de titres de créance à long terme	186,4	134,8	1 000,0	135,4
Remboursement de la dette à long terme	(20,8)	(40,9)	(36,0)	(56,6)
Part des actionnaires sans contrôle	(1,2)	(1,3)	18,5	(1,6)
Rachat d'actions privilégiées	(0,8)	-	(0,8)	-
Émission d'actions de catégorie A sans droit de vote	-	0,1	0,4	1,0
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote	-	-	-	(1,9)
Dividendes sur actions ordinaires	(10,9)	(9,8)	(21,6)	(19,7)

Rentrées liées aux activités de financement	151,5	82,1	956,2	113,8

Diminution de la trésorerie et des équivalents	(188,9)	(107,6)	(161,8)	(129,5)
Trésorerie et équivalents au début de la période	322,0	319,2	294,9	341,1

Trésorerie et équivalents à la fin de la période	133,1 \$	211,6 \$	133,1 \$	211,6 \$

EMPIRE COMPANY LIMITED

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 3 NOVEMBRE 2007

(non vérifié, en millions, sauf les données par action)

1. Sommaire des principales conventions comptables

États financiers intermédiaires

Les états financiers consolidés non vérifiés pour les périodes intermédiaires sont dressés conformément aux principes comptables généralement

reconnus ("PCGR") au Canada. Ces états financiers consolidés intermédiaires ne renferment pas tous les renseignements divulgués dans les états financiers consolidés annuels de la société. En conséquence, ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 5 mai 2007, tels qu'ils sont présentés dans le rapport annuel de la société pour l'exercice 2007.

Principes comptables généralement reconnus

Les conventions comptables ayant servi à la préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires sont conformes à celles utilisées pour les états financiers consolidés annuels de la société pour 2007, sauf en ce qui a trait aux éléments mentionnés ci-dessous.

Modifications adoptées au cours de l'exercice 2008

Modifications comptables

En juillet 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés ("ICCA") a publié le chapitre 1506, "Modifications comptables", du Manuel de l'ICCA, lequel décrit les critères régissant les changements de méthode comptable, ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir en relation avec les changements de méthode comptable, les modifications d'estimations comptables et les corrections d'erreurs. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2007 et s'appliquent aux résultats du premier trimestre de l'exercice 2008 de la société.

Instruments financiers

Le 6 mai 2007, la société a mis en œuvre les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : 3855, "Instruments financiers - comptabilisation et évaluation", 3865, "Couvertures", 1530, "Résultat étendu", 3251, "Capitaux propres", et 3861, "Instruments financiers - informations à fournir et présentation". Ces normes ont été appliquées sans retraitement aux résultats des périodes précédentes. Les ajustements transitoires résultant de l'adoption de ces normes sont constatés dans les soldes d'ouverture des bénéficiaires non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Conformément à la nouvelle norme définie dans le chapitre 3855, "Instruments financiers - informations à fournir et présentation", la société est tenue de réévaluer tous ses actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés et les dérivés intégrés de certains contrats, à leur juste valeur à la date initiale d'adoption de la norme et à la date de clôture de chaque période intermédiaire subséquente. Les dérivés non financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, à moins qu'ils ne soient exonérés du traitement réservé aux dérivés parce qu'ils ont été conclus dans le contexte des besoins prévus de l'entité en matière d'achats, de ventes ou de consommation.

Cette norme oblige également la société à classer les actifs et passifs financiers selon leurs caractéristiques ainsi qu'en fonction des choix et des intentions de la direction les concernant aux fins d'évaluation continue.

Voici les catégories choisies pour le classement des actifs financiers :

- a) détenu à des fins de transaction - évaluation à la juste valeur et constatation des variations de la juste valeur dans le bénéfice net;
- b) détenu jusqu'à échéance - comptabilisation selon la méthode de l'amortissement du coût et constatation des gains et pertes dans le bénéfice net de la période pour laquelle l'actif n'est plus comptabilisé ou subit une perte de valeur;
- c) disponible à la vente - évaluation à la juste valeur et constatation des

variations de la juste valeur dans les autres éléments du résultat étendu pour la période à l'étude jusqu'à la réalisation pour sortie du bilan ou perte de valeur; et d) prêts et créances - comptabilisation selon la méthode de l'amortissement du coût et constatation des gains et pertes dans le bénéfice net de la période pour laquelle l'actif n'est plus comptabilisé ou ne subit plus une perte de valeur. Voici les choix de classement pour les passifs financiers : a) détenu à des fins de transaction - évaluation à la juste valeur et constatation des variations de la juste valeur dans le bénéfice net et b) autres - évaluation selon la méthode de l'amortissement du coût et constatation des gains et pertes dans le bénéfice net de la période pour laquelle le passif n'est plus comptabilisé. L'évaluation subséquente de ces actifs et passifs se fonde sur la juste valeur ou le coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs, selon la catégorie dans laquelle ils sont classés. Tout actif ou passif financier peut être classé comme détenu à des fins de transaction pourvu qu'il soit possible d'en déterminer la juste valeur de manière fiable.

Conformément à la nouvelle norme, les actifs et passifs financiers de la société sont, dans l'ensemble, classés et évalués comme suit :

Actif/Passif	Classification	Évaluation
Trésorerie	Disponible à la vente	Juste valeur
Équivalents de trésorerie	Détenus jusqu'à échéance	Coût amorti
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Prêts hypothécaires, prêts et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Placements, au coût	Disponible à la vente	Juste valeur
Dette bancaire	Autres éléments du passif	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres éléments du passif	Coût amorti
Dette à long terme	Autres éléments du passif	Coût amorti

Les autres postes du bilan, comme les stocks, les charges payées d'avance, les placements (à la valeur de consolidation), les autres éléments de l'actif, les immobilisations corporelles, les actifs incorporels, l'écart d'acquisition, les impôts sur le bénéfice exigibles et futurs à long terme, les autres éléments du passif à long terme et la part des actionnaires sans contrôle, ne sont pas visés par les nouvelles normes comptables, car ils ne constituent pas des instruments financiers.

Les coûts d'exploitation autres que ceux liés à des instruments financiers classés comme détenus à des fins de transaction, qui sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inclus dans la juste valeur de l'actif ou du passif financier au moment de la comptabilisation initiale et amortis selon la méthode des intérêts effectifs.

Les dérivés intégrés doivent être séparés et évalués à la juste valeur si certaines conditions sont réunies. Selon un des choix offerts par la nouvelle norme, la direction a examiné les contrats conclus ou modifiés après le 3 mai 2003 et elle a déterminé que la société ne détient pas actuellement dans ses contrats de dérivés intégrés importants exigeant un traitement comptable séparé.

Le chapitre 3855 exige également que les obligations assumées par l'émission d'une garantie et répondant à la définition d'une garantie donnée dans la Note d'orientation concernant la comptabilité no 14, "Information à fournir sur les garanties", soient constatées à leur juste valeur au moment de l'entrée en vigueur de la garantie. Aucune réévaluation subséquente de la

juste valeur n'est exigée, sauf si la garantie financière remplit les conditions requises pour être considérée comme un instrument dérivé.

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant estimatif que la société recevrait ou aurait à payer si l'accord de cet instrument était résilié à la date de clôture. La juste valeur de chaque type d'instrument financier a été estimée en fonction de diverses données sur la valeur de marché et d'autres techniques d'évaluation, selon le cas. La juste valeur de la trésorerie s'est rapprochée de sa valeur comptable. La juste valeur des swaps de devises a été estimée en actualisant le cours à terme à la date du bilan par rapport au cours à terme spécifié dans le contrat. L'estimation de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt s'est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie nets des swaps, calculée en fonction des taux du marché et des taux d'intérêt à terme pour les swaps ayant des échéances résiduelles identiques. L'estimation de la juste valeur des contrats d'énergie s'est fondée sur les taux variables du marché et sur les cours variables du marché à terme.

Couvertures

Le chapitre 3865, "Couvertures", remplace la Note d'orientation concernant la comptabilité no 13, "Relations de couverture". Les exigences concernant l'identification, la désignation, la documentation et l'évaluation de l'efficacité des relations de couverture demeurent sensiblement les mêmes. Le chapitre 3865, qui porte sur le traitement comptable des relations de couverture admissibles et sur les informations à fournir à leur sujet, exige également que tous les dérivés inclus dans les relations de couverture soient comptabilisés à la juste valeur.

La société a des couvertures de flux de trésorerie qui sont utilisées pour gérer l'exposition aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt variables ainsi qu'aux cours de l'énergie s'appliquant aux actifs et aux passifs à taux variable. En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'élément couvert est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé n'est pas entièrement compensée par la variation de la juste valeur de l'élément couvert, la partie inefficace de la relation de couverture est comptabilisée immédiatement dans le bénéfice net. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le bénéfice net au moment où l'élément couvert est comptabilisé dans le bénéfice net. Lorsqu'un instrument financier dans une couverture de flux de trésorerie vient à échéance ou est vendu ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux conditions de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans le cumul des autres éléments du résultat étendu à l'égard de la couverture est reporté(e) jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé dans le bénéfice net. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister en raison de son échéance ou de sa vente, ou lorsqu'il est probable que l'opération prévue ne se réalisera pas, le gain ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est immédiatement reclassé(e) dans le bénéfice net.

Résultat étendu

Conformément au chapitre 1530, "Résultat étendu", la société a choisi d'établir un nouvel état financier, intitulé "État consolidé du résultat étendu", dans lequel elle présente le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu représentent la variation des capitaux propres découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires. Ils comprennent aussi les gains et pertes

non réalisés sur les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, ainsi que les variations de la juste valeur de la partie efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie. Le cumul des autres éléments du résultat étendu (soit la portion du résultat étendu ne faisant pas déjà partie du bénéfice net) est présenté sous un poste distinct dans les capitaux propres. Conformément à la nouvelle norme, la société présente désormais dans le cumul des autres éléments du résultat étendu une somme de 0,6 \$ pour des pertes non réalisées découlant d'écarts de conversion liés à des entités étrangères autonomes, ces pertes ayant été précédemment classées comme des ajustements de change cumulés dans les capitaux propres.

Capitaux propres

Le chapitre 3251, "Capitaux propres", qui a remplacé le chapitre 3250, "Surplus", définit les normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée. Aux termes de ce chapitre, la société doit présenter séparément les composantes des capitaux propres ainsi que les variations des capitaux propres se rapportant i) au bénéfice net, ii) aux autres éléments du résultat étendu, iii) aux autres variations des bénéfices non répartis, iv) aux variations du surplus d'apport, v) aux variations du capital-actions et vi) aux variations des réserves. De nouveaux états consolidés des variations des capitaux propres sont inclus dans les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés.

Instruments financiers - informations à fournir et présentation

Le chapitre 3861, "Instruments financiers - informations à fournir et présentation", qui remplace le chapitre 3860 éponyme, établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, en plus de préciser quelles sont les informations à fournir à leur sujet.

Le tableau ci-dessous résume les ajustements transitoires inscrits à la mise en application des nouvelles normes :

	Ajustements transitoires

Bilan consolidé	
Placements, au coût	94,4 \$
Autres éléments de l'actif	(4,5)
Autres éléments du passif	2,5
Dette à long terme	2,7
Impôts futurs	(18,5)
Part des actionnaires sans contrôle	0,6
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(77,2)

Frais reportés

La société a adopté le chapitre 3855, "Instruments financiers - comptabilisation et évaluation" du Manuel de l'ICCA, à compter du premier trimestre de l'exercice 2008. L'adoption de ce chapitre a entraîné l'abandon du chapitre 3070, "Frais reportés". En conséquence, la société a revu son classement des frais reportés inclus dans le poste "Autres éléments de l'actif" et décidé que les changements suivants étaient nécessaires :

Frais de marketing des magasins reportés

Les frais de marketing des magasins reportés, qui se composent principalement des frais de rénovation et d'agrandissement des magasins, ont été reclassés et inclus dans le matériel, les appareils fixes et les véhicules en tant qu'éléments du poste des immobilisations corporelles du bilan de la société. Les soldes des exercices précédents ont été reclassés, ce qui a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles et une diminution des autres éléments de l'actif de 106,2 \$ au 5 mai 2007 et de 72,8 \$ au 4 novembre 2006, ainsi qu'une augmentation de la charge d'amortissement et une diminution du coût des produits vendus et des frais de vente et d'administration de 25,3 \$ pour l'exercice terminé le 5 mai 2007, ainsi que de 5,5 \$ et de 10,7 \$ pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 4 novembre 2006, respectivement. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net ni sur le bénéfice par action.

Frais de repositionnement reportés

À compter du premier trimestre de l'exercice 2008, la société a changé de méthode comptable en ce qui a trait au traitement de certains frais reportés associés à d'importantes activités de positionnement ou de repositionnement. Puisqu'elle a abandonné sa principale référence en matière de PCGR, soit le chapitre 3070, "Frais reportés", la société a recherché d'autres sources concernant des PCGR en place ou proposés afin de la guider dans l'établissement de sa politique future à l'égard de ces frais. Après s'être livrée à un examen, la société a décidé que, pour établir sa nouvelle politique, il serait plus approprié de passer ces types de frais en charges pour les périodes au cours desquelles ils sont engagés, car l'information ainsi fournie est plus pertinente quant aux dépenses associées aux activités de positionnement ou de repositionnement.

Cette modification comptable a été appliquée rétroactivement et a entraîné une diminution de 9,1 \$ des autres éléments d'actif, une diminution de 3,2 \$ du passif d'impôts futurs à long terme et une diminution de 4,3 \$ du bénéfice (déduction faite de la part des actionnaires sans contrôle de 1,6 \$) au 5 mai 2007. Pour l'exercice terminé le 5 mai 2007, la modification comptable entraînerait une diminution de 0,06 \$ du bénéfice par action de base et après dilution. Pour les périodes de 13 et 26 semaines terminées le 3 novembre 2007, la modification a entraîné une diminution de 0,9 \$ et de 1,8 \$ du coût des produits vendus et des frais de vente et d'administration, une augmentation de 0,3 \$ et de 0,6 \$ des impôts sur le bénéfice et une augmentation de 0,01 \$ et de 0,02 \$ du bénéfice par action de base et après dilution. Pour le trimestre terminé le 4 novembre 2006, la modification a entraîné une augmentation de 3,2 \$ du coût des produits vendus et des frais de vente et d'administration, une diminution de 1,2 \$ des impôts sur le bénéfice, une baisse de 0,6 \$ de la part des actionnaires sans contrôle et une réduction de 0,02 \$ du bénéfice par action de base et après dilution.

Modifications adoptées au cours de l'exercice 2007

Contrepartie d'un fournisseur

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2007, la société a mis en œuvre, de façon rétroactive, l'abrégé 156 du Comité sur les problèmes nouveaux ("CPN-156"), intitulé "Comptabilisation par un fournisseur d'une contrepartie consentie à un client (y compris un revendeur des produits du fournisseur)". Cet abrégé exige qu'un fournisseur inscrive les contreparties en espèces remises à un client comme une réduction du prix de vente des produits ou des services du fournisseur et que ce montant soit porté en diminution des

produits d'exploitation dans l'état des résultats.

Avant la mise en œuvre du CPN-156, la société inscrivait certains avantages promotionnels versés à des franchises indépendantes, à des magasins associés ou à des clients indépendants dans le coût des produits vendus et les frais de vente et d'administration de l'état des résultats. En conséquence, la mise en œuvre du CPN-156 sur une base rétroactive a entraîné une réduction du chiffre d'affaires ainsi que du coût des produits vendus et des frais de vente et d'administration. À titre de reclassement, ces modifications n'ont eu aucune incidence sur le résultat net ou le résultat par action.

Futures modifications de conventions comptables

Stocks

En mars 2007, l'ICCA a publié le chapitre 3031, "Stocks", lequel a remplacé le chapitre 3030 actuel qui porte le même titre. Le nouveau chapitre indique que les stocks doivent être évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, tout en donnant des directives sur l'établissement du coût. Cette norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices commençant le ou après le 1er janvier 2008. Elle s'appliquera au premier trimestre de 2009 de la société. Cette dernière évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme.

Informations à fournir concernant le capital

En octobre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535, "Informations à fournir concernant le capital", de son Manuel. Ce chapitre établit des normes sur les informations à fournir concernant le capital d'une entité et sur sa gestion. La norme s'applique aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices commençant le ou après le 1er octobre 2007. Elle s'appliquera au premier trimestre de 2009 de la société. La société ne croit pas que l'adoption de cette norme aura une incidence importante sur ses états financiers.

Instruments financiers - informations à fournir et présentation

Le chapitre 3862, "Instruments financiers - informations à fournir", et le chapitre 3863, "Instruments financiers - présentation", remplacent le chapitre 3861, "Instruments financiers - informations à fournir et présentation". Le chapitre 3862 impose davantage d'informations à fournir à l'égard des risques associés aux instruments financiers, comme le risque de crédit, le risque d'illiquidité et les risques du marché, ainsi que des techniques utilisées pour identifier, surveiller et gérer ces risques. Le chapitre 3863 reprend les normes à l'égard de la présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers, en plus de fournir des directives supplémentaires quant au classement des instruments financiers, du point de vue de l'émetteur, sous la rubrique du passif ou des capitaux propres. Ces normes s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices commençant le ou après le 1er octobre 2007. Elles s'appliqueront au premier trimestre de 2009 de la société. La société ne croit pas que l'adoption de ces normes aura une incidence importante sur les informations qu'elle doit fournir ni sur ses résultats d'exploitation.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme l'encaisse, les bons du Trésor et les placements garantis ayant une échéance

de moins de 90 jours après la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks en entrepôt sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi essentiellement selon la méthode du premier entré, premier sorti ("PEPS") ou la méthode de la moyenne mobile. Les stocks de détail sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode PEPS ou la méthode de l'inventaire au prix de détail. La méthode de l'inventaire au prix de détail fait appel au prix de vente prévu, moins les marges bénéficiaires normales, essentiellement sur la base du coût moyen. Les stocks des propriétés résidentielles du secteur de l'immobilier sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Les revenus de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Une moins-value est constatée lorsqu'il est déterminé que la perte inhérente au placement est durable. Les gains et les pertes à la vente de placements sont constatés dans les résultats lorsqu'ils sont réalisés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur comptable nette, laquelle correspond au coût d'origine moins l'amortissement cumulé et toute réduction de valeur pour dépréciation.

Chaque immeuble est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, compte tenu de sa valeur comptable, de sa durée de vie utile estimative (qui ne dépasse pas 40 ans) et de sa valeur résiduelle. Les frais de location reportés sont amortis sur la durée des baux connexes.

L'amortissement des autres immobilisations corporelles est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des biens, comme suit :

Matériel, appareils fixes et véhicules	3 à 20 ans
Immeubles	10 à 40 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée du bail et d'une période de 7 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation annuel. La valeur comptable des immobilisations corporelles fait également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que cette valeur pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs subissent une dépréciation lorsque leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. S'il est établi que les immobilisations corporelles ont subi une dépréciation, la perte de valeur est évaluée comme étant le montant égal à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur.

Les actifs destinés à être sortis du bilan sont classés comme étant destinés à la vente et ils ne sont plus amortis. Les actifs destinés à la vente sont constatés au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur, moins les frais de sortie.

En ce qui concerne ses activités d'exploration et de mise en valeur de réserves de pétrole et de gaz naturel, la société applique la méthode de la capitalisation du coût entier. Les coûts initialement capitalisés font l'objet d'amortissement pour déplétion et dépréciation selon la méthode de l'amortissement proportionnel à l'utilisation en se fondant sur les volumes de production, avant redevances, en fonction de la quote-part de la société dans les réserves de pétrole et de gaz naturel prouvées estimatives.

Capitalisation des coûts

Projets de construction

Certaines filiales et coentreprises capitalisent les intérêts pendant la période de construction, jusqu'à la date d'ouverture du projet. Pour la période à l'étude, le montant des intérêts capitalisés dans les projets de construction en cours se chiffre à 0,5 \$ (0,9 \$ en 2006).

Propriétés commerciales

Certaines filiales et coentreprises capitalisent les frais de possession et les charges d'exploitation directement liés aux surfaces non louées de chaque nouveau projet pendant une période raisonnable, de la date d'ouverture du projet jusqu'à ce qu'un seuil d'occupation déterminé soit atteint. Aucun montant n'a été capitalisé à cet égard pour les exercices 2007 et 2008.

Biens mis en valeur et terrains détenus pour mise en valeur

Une filiale capitalise la partie des intérêts, des impôts fonciers et des autres charges qui concerne les biens dont la mise en valeur est immédiate. Si la valeur comptable ainsi calculée est supérieure à la juste valeur marchande, l'excédent est constaté en charges. Les coûts de possession du reste des biens détenus pour mise en valeur sont capitalisés à mesure qu'ils sont engagés. Une somme de 0,4 \$ (0 \$ en 2006) a été capitalisée au cours de la période.

Baux

Les baux qui répondent à certains critères sont comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition. Les intérêts théoriques sont constatés en charges. Si le contrat renferme une clause qui permet le transfert de propriété à la société ou une option d'achat à prix de faveur, la valeur capitalisée est amortie sur la durée de vie utile estimative du bien connexe. Sinon, la valeur capitalisée est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail ou la durée de vie utile estimative, selon la durée la plus courte. Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont diminuées des paiements de location moins les intérêts théoriques. Tous les autres baux sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation.

Les réductions de loyer et les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme un crédit reporté et amortis comme une réduction des charges de location sur la durée des baux. Les charges de location des biens immobiliers sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la durée du bail, y compris les périodes de loyer gratuit liées à l'installation des appareils fixes. La durée de la période d'installation des appareils fixes varie d'un magasin à l'autre, mais on considère généralement qu'elle correspond au mois précédant l'ouverture de l'établissement.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets sous-jacents acquis à la date d'acquisition. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais fait plutôt l'objet d'un test de dépréciation effectué annuellement ou plus souvent si certaines circonstances semblent indiquer qu'il y a eu dépréciation. Si la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, elle sera ramenée à la juste valeur.

Actifs incorporels

Des actifs incorporels sont constatés lors de l'acquisition d'entreprises, de magasins affiliés existants et de dossiers d'ordonnances de pharmacie. Les actifs incorporels ayant une durée de vie limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 à 15 ans. Les actifs incorporels ayant une durée de vie utile indéterminée ne sont pas amortis, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation effectué annuellement ou plus souvent si certaines circonstances semblent indiquer qu'il y a eu dépréciation. Si la valeur comptable est supérieure à la juste valeur (par exemple, les marques de commerce), elle sera ramenée à la juste valeur.

Actifs destinés à la vente

Certains terrains et immeubles destinés à être vendus ont été reclassés comme des "Actifs destinés à la vente", conformément au chapitre 3475, "Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités", du Manuel de l'ICCA. Ces actifs, que l'on prévoit vendre dans les douze mois, ne sont plus des actifs productifs et ne sont pas destinés à une utilisation future. Les actifs destinés à la vente sont évalués au moindre de la valeur comptable et de la juste valeur, moins les frais de cession.

Frais d'ouverture de magasins

Les frais d'ouverture de nouveaux magasins et de magasins convertis sont radiés selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la première année d'exploitation.

Impôts futurs

La société utilise la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. L'écart entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan est utilisé pour calculer les actifs et passifs d'impôts futurs. Les actifs et passifs d'impôts futurs ont été mesurés selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur qui seront appliqués au cours de l'exercice où les écarts sont censés se résorber.

Produits reportés

Les produits reportés se composent de conventions d'achat à long terme avec les fournisseurs, de produits de location provenant de la vente de filiales et de gains sur les opérations de cession-bail. Les produits reportés sont portés aux résultats, selon la méthode linéaire sur la durée des ententes afférentes, et inclus dans les autres éléments du passif à long terme.

Conversion des devises

Les actifs et passifs des établissements étrangers autonomes sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Le montant cumulatif des gains et des pertes de change est présenté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les autres actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Ces gains ou pertes de change sont constatés dans le bénéfice d'exploitation. Les produits et les charges libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen pour la période.

Constatation des produits

Les ventes du secteur de la distribution alimentaire sont constatées au point de vente. Elles comprennent les produits provenant des clients par l'intermédiaire des magasins corporatifs exploités par la société et des EDDV consolidées, ainsi que le produit des ventes aux magasins affiliés autres que des EDDV, aux magasins associés et aux clients indépendants. Les produits d'exploitation reçus des magasins affiliés autres que des EDDV, des magasins associés et des clients indépendants proviennent principalement de la vente de marchandises. La société perçoit également des redevances de franchise en vertu de deux sortes d'accords. Les redevances de franchise de nature contractuelle en fonction de la valeur monétaire des marchandises livrées sont constatées comme des produits d'exploitation lorsque la marchandise est livrée. Les redevances de franchise de nature contractuelle en fonction des ventes au détail du franchisé sont constatées comme des produits d'exploitation sur une base hebdomadaire au moment de la facturation en fonction des ventes au détail du franchisé. Les produits d'exploitation du secteur immobilier sont comptabilisés conformément aux dispositions des baux avec les locataires selon la méthode linéaire.

Régime de retraite et autres régimes d'avantages sociaux

Le coût des avantages à la retraite consentis par la société en vertu des régimes à cotisations déterminées est constaté au fur et à mesure que les cotisations des employés sont versées. Les coûts des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages sociaux sont comptabilisés en fonction d'évaluations actuarielles, qui sont déterminées au moyen de la méthode de prestation projetée calculée au prorata des années de service et des meilleures estimations de la direction des rendements d'investissement à long terme prévus des actifs des régimes, de l'augmentation des salaires, des âges du départ à la retraite et des taux de croissance prévus des coûts de santé.

Les valeurs marchandes du moment sont utilisées pour évaluer les actifs des régimes d'avantages sociaux. L'obligation au titre des avantages sociaux futurs est mesurée à l'aide des taux d'intérêt actuels du marché, dans l'hypothèse d'un portefeuille composé d'obligations de sociétés AA dont l'échéance, en moyenne, correspond à la durée de l'obligation.

L'incidence des modifications apportées aux régimes est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active ("DMERCA") des membres. Pour les régimes de retraite, les gains et pertes actuariels et l'incidence des modifications de la base actuarielle dépassant 10 % du montant le plus élevé de l'obligation au titre des prestations projetées et de la valeur marchande des actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur la DMERCA des membres actifs. Pour le régime de retraite complémentaire de la direction, l'incidence des modifications sur les modalités du régime est amortie sur cinq ans. Pour les autres régimes

d'avantages sociaux, les gains et pertes actuariels sont constatés immédiatement.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux PCGR du Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses au sujet des montants déclarés dans les états financiers consolidés et dans les notes afférentes. Certaines de ces estimations nécessitent de la part de la direction des opinions subjectives ou complexes pouvant être incertaines. Parmi ces estimations, citons l'évaluation des stocks, de l'écart d'acquisition, des avantages sociaux futurs des employés, du papier commercial adossé à des actifs et de l'impôt sur les bénéfices. Les modifications de ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les connaissances de la direction relativement aux événements actuels et aux mesures que la société pourrait prendre dans l'avenir. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice disponible aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions.

2. Privatisation de Sobeys Inc.

Le 26 avril 2007, la société et Sobeys Inc. ("Sobeys") ont annoncé conjointement qu'elles avaient signé une entente d'arrangement (l'"arrangement") selon laquelle la société ferait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires en circulation de Sobeys qu'elle ne détenait pas, et ce, au prix de 58 \$ l'unité.

L'arrangement a nécessité l'obtention de diverses approbations afin qu'il puisse être conforme aux lois sur les sociétés et sur les valeurs mobilières. Les actionnaires de Sobeys ont donné la majorité requise à l'approbation de l'arrangement lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 9 juin 2007; la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a sanctionné l'arrangement le 13 juin 2007; l'arrangement a pris effet au moment de l'enregistrement de la décision finale de la Cour au Registre des sociétés de capitaux de la Nouvelle-Écosse le 15 juin 2007, à la clôture des marchés, auquel moment la société a acquis toutes les actions en circulation de Sobeys qu'elle ne détenait pas déjà. Les actions ordinaires de Sobeys ont donc cessé d'être négociées à la Bourse de Toronto et ont été radiées de la cote à la clôture des marchés, le 18 juin 2007.

L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats d'exploitation de Sobeys étant inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de l'acquisition. L'attribution préliminaire du prix d'achat est décrite ci-dessous :

Contrepartie	
Espèces	1 061,7 \$
Frais d'acquisition	4,0

Contrepartie totale versée	1 065,7
Valeur comptable de l'actif net acquis	576,5

Excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	489,2 \$

Attribution préliminaire de l'excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	
Actifs incorporels amortissables	40,0 \$
Actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée	300,0
Écart d'acquisition	161,6
Impôts futurs	(13,0)
Cumul des autres éléments de la perte étendue	0,6

	489,2 \$

L'acquisition a été financée à même les fonds de 278 \$ générés surtout par la vente de certains placements du portefeuille et par des avances de 787,7 \$ en vertu des nouvelles facilités de crédit (voir la note 8).

La direction procède actuellement à une analyse détaillée et elle modifiera l'attribution de l'excédent de la contrepartie versée sur les actifs nets acquis selon les renseignements qui lui seront fournis. Par exemple, comme l'évaluation de la juste valeur des immobilisations n'était pas terminée au moment de l'attribution préliminaire, ces immobilisations ont été comptabilisées à leur valeur comptable. L'évaluation et l'attribution des actifs incorporels ayant une durée de vie déterminée et indéterminée sont également en cours. Actuellement, les actifs incorporels ayant une durée de vie indéterminée sont considérés comme des éléments d'actif incorporels acquis dans le cadre de l'achat et ne sont pas assujettis à l'amortissement aux fins comptables. Lorsque l'évaluation sera terminée, cette hypothèse pourrait changer, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'amortissement des actifs incorporels et les impôts futurs. La direction prévoit finaliser l'attribution du prix d'achat au cours de l'exercice 2008. Par conséquent, les montants attribués aux éléments d'actif identifiables acquis et aux éléments de passif pris en charge, ainsi que les résultats d'exploitation qui y sont liés, pourraient différer des montants préliminaires, et ces différences pourraient être importantes.

3. Bénéfice par action

On calcule le bénéfice par action en divisant le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période. On calcule le bénéfice par action après dilution selon la méthode du rachat d'actions en supposant que toutes les options d'achat d'actions en circulation ont été exercées et que les prêts destinés à l'achat d'actions ont été remboursés au début de la période.

Le bénéfice attribuable aux actions ordinaires est composé des éléments suivants :

2007	2006	2007	2006
(13 sem.)	(13 sem.)	(26 sem.)	(26 sem.)
	retraité		retraité
	(note 1)		(note 1)

Bénéfice

d'exploitation	59,9 \$	49,8 \$	120,3 \$	103,1 \$
Gains en capital et autres éléments, après impôts de (1,1) \$; 1,4 \$; 17,9 \$; 1,4 \$	(1,5)	6,0	80,4	6,0
Bénéfice net	58,4	55,8	200,7	109,1
Dividendes sur actions privilégiées	(0,1)	(0,1)	(0,2)	(0,2)
Bénéfice attribuable aux actions ordinaires	58,3 \$	55,7 \$	200,5 \$	108,9 \$
Le bénéfice par action se compose des éléments suivants :				
Bénéfice d'exploitation	0,91 \$	0,76 \$	1,83 \$	1,57 \$
Gains en capital et autres éléments	(0,02)	0,09	1,23	0,09
Bénéfice par action, de base	0,89 \$	0,85 \$	3,06 \$	1,66 \$
Bénéfice d'exploitation	0,91 \$	0,76 \$	1,83 \$	1,57 \$
Gains en capital et autres éléments	(0,02)	0,09	1,22	0,09
Bénéfice par action, après dilution	0,89 \$	0,85 \$	3,05 \$	1,66 \$

4. Placements, à la valeur de consolidation

	3 novembre 2007	5 mai 2007	4 novembre 2006
Fonds de revenu Wajax (participation de 27,6 %)	32,9 \$	32,2 \$	35,5 \$
FPI Crombie (participation de 48,1 %)	105,4	109,3	111,3
Partenariats dans le secteur de l'immobilier résidentiel aux États-Unis	0,6	1,3	9,4

138,9 \$	142,8 \$	156,2 \$
-----	-----	-----
-----	-----	-----

La valeur comptable du placement de la société dans le Fonds de revenu Wajax s'établit comme suit :

	3 novembre 2007	4 novembre 2006
	-----	-----
Solde, au début de la période	32,2 \$	33,1 \$
Quote-part du bénéfice	9,6	10,1
Distributions reçues	(8,9)	(7,7)
	-----	-----
Solde, à la fin de la période	32,9 \$	35,5 \$

La valeur comptable du placement de la société dans le FPI Crombie s'établit comme suit :

	3 novembre 2007	4 novembre 2006
	-----	-----
Solde, au début de la période	109,3 \$	112,8 \$
Quote-part du bénéfice	6,3	5,5
Part du résultat (de la perte) étendu(e)	(1,7)	-
Distributions reçues	(8,5)	(7,0)
	-----	-----
Solde, à la fin de la période	105,4 \$	111,3 \$
	-----	-----

5. Prêts hypothécaires, prêts et autres créances

	3 novembre 2007	5 mai 2007	4 novembre 2006
	-----	-----	-----
Prêts en cours	57,1 \$	62,7 \$	70,9 \$
Prêts hypothécaires	0,6	0,6	0,3
Autres	20,8	16,3	17,1
	-----	-----	-----
	78,5	79,6	88,3
Moins la tranche échéant à moins d'un an	16,0	14,5	21,8
	-----	-----	-----
	62,5 \$	65,1 \$	66,5 \$

Prêts en cours

Les prêts en cours représentent le financement à long terme consenti à certains détaillants affiliés. Ces prêts, surtout garantis par les stocks, les appareils fixes et le matériel, portent divers taux d'intérêt et des échéances de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans. La valeur comptable des prêts en cours se rapproche de la juste valeur établie en fonction des taux

d'intérêt variables sur les prêts et des relations entre les détaillants affiliés et la société en matière d'exploitation.

6. Autres éléments d'actif

Liquidités soumises à restrictions

Les autres éléments d'actif comprennent les liquidités soumises à restrictions de 3,9 \$ (5,7 \$ au 5 mai 2007; 5,4 \$ au 4 novembre 2006) détenues par les EDDV à titre de garantie pour les prêts à des tierces parties et pour les produits dérivés à leur juste valeur.

Papier commercial adossé à des actifs

Au 3 novembre 2007, Sobey's détenait du papier commercial adossé à des actifs ("PCAA") de tiers d'un coût d'origine de 30 \$ en défaut. Ce PCAA avait reçu de Dominion Bond Rating Service ("DBRS") la cote R-1 (Élevé), qui est la plus haute cote de crédit pour le papier commercial puisque le PCAA est adossé à des actifs cotés AAA (Élevé). Au cours du trimestre, le marché pour ce type de papier commercial a été secoué par une crise mondiale qui a eu pour effet de restreindre la liquidité du PCAA. DBRS a placé certains PCAA "sous examen avec conséquences indéterminées" à la suite de l'annonce du 16 août 2007 selon laquelle un consortium représentant des banques, des bailleurs de fonds et des investisseurs importants a conclu une entente de principe relativement à une proposition à long terme et à un accord provisoire concernant le PCAA (entente communément désignée sous l'appellation de "proposition de Montréal"). En vertu de cette proposition, le PCAA visé serait converti en billets à terme à taux variables dont l'échéance ne serait pas fixée avant celle prévue pour les actifs sous-jacents. La proposition de Montréal prévoyait que les investisseurs continueraient de "renouveler" leurs PCAA durant le moratoire. Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien regroupant d'importants investisseurs a été mis sur pied afin de superviser le processus de restructuration du PCAA proposé. Le 16 octobre 2007, on a annoncé que le comité s'attendait à ce que la restructuration soit finalisée le 14 décembre 2007 ou avant cette date. Au 3 novembre 2007, la totalité du PCAA détenu par Sobey's faisait partie de la proposition de Montréal.

Ces placements avaient d'abord été classés par la société comme des instruments détenus jusqu'à échéance et comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût. Devant l'illiquidité et l'absence de rendement de ces instruments, une perte de valeur de 3 \$, avant impôts, a été inscrite pour le trimestre. La société a estimé cette perte de valeur à l'aide de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Il se peut que le montant qui finira par être recouvré diffère de l'estimation. La société continue d'étudier les conséquences du défaut et les solutions qui s'offrent à elle. En outre, ces placements ont été reclassés à titre d'éléments d'actif à long terme plutôt que d'encaisse compte tenu de l'incertitude qui entoure le moment où ils seront récupérés.

Couvertures de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie (note 1) sont regroupées ensemble et classées comme un élément d'actif ou du passif, le cas échéant, en fonction du calcul de leur juste valeur.

7. Immobilisations corporelles

Val. compt.
Amortisse- nette au

	Coût	ment cumulé	3 nov. 2007
Secteur de la distribution alimentaire			
Terrains	160,8 \$	- \$	160,8 \$
Terrains détenus pour mise en valeur	141,1	-	141,1
Immeubles	681,7	171,8	509,9
Matériel, appareils fixes et véhicules	2 158,8	1 380,0	778,8
Améliorations locatives	440,2	273,7	166,5
Constructions en cours	154,3	-	154,3
Actifs sous contrats de location-acquisition	99,0	44,3	54,7
	3 835,9	1 869,8	1 966,1
Secteur de l'immobilier et autres secteurs			
Terrains	76,0	-	76,0
Terrains détenus pour mise en valeur	36,7	-	36,7
Immeubles	365,0	98,3	266,7
Matériel	74,8	34,0	40,8
Améliorations locatives	53,9	13,3	40,6
Constructions en cours	13,1	-	13,1
Coûts d'exploitation pétrolière et gazière	81,3	18,3	63,0
	700,8	163,9	536,9
Total	4 536,7 \$	2 033,7 \$	2 503,0 \$

	Coût	Amortisse- ment cumulé	Val. compt. nette au 5 mai 2007 retraité (note 1)
Secteur de la distribution alimentaire			
Terrains	152,8 \$	- \$	152,8 \$
Terrains détenus pour mise en valeur	129,0	-	129,0
Immeubles	673,2	161,7	511,5
Matériel, appareils fixes et véhicules	2 012,3	1 256,7	755,6
Améliorations locatives	397,9	243,9	154,0
Constructions en cours	109,3	-	109,3
Actifs sous contrats de location-acquisition	83,1	34,5	48,6

	3 557,6	1 696,8	1 860,8
<hr/>			
Secteur de l'immobilier et autres secteurs			
Terrains	78,8	-	78,8
Terrains détenus pour mise en valeur	26,8	-	26,8
Immeubles	377,3	102,2	275,1
Matériel	72,7	32,6	40,1
Améliorations locatives	52,4	12,1	40,3
Constructions en cours	21,8	-	21,8
Coûts d'exploitation pétrolière et gazière	78,7	13,3	65,4
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	708,5	160,2	548,3
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	4 266,1 \$	1 857,0 \$	2 409,1 \$
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
			Val. compt. nette au 4 nov. 2006 retraité (note 1)
	Coût	Amortissement cumulé	
<hr/>			
Secteur de la distribution alimentaire			
Terrains	150,7 \$	- \$	150,7 \$
Terrains détenus pour mise en valeur	122,1	-	122,1
Immeubles	630,9	147,7	483,2
Matériel, appareils fixes et véhicules	1 870,3	1 182,6	687,7
Améliorations locatives	355,9	228,9	127,0
Constructions en cours	165,8	-	165,8
Actifs sous contrats de location-acquisition	83,9	30,9	53,0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	3 379,6	1 590,1	1 789,5
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Secteur de l'immobilier et autres secteurs			
Terrains	82,1	-	82,1
Terrains détenus pour mise en valeur	24,7	-	24,7
Immeubles	384,9	98,1	286,8
Matériel	71,5	29,9	41,6
Améliorations locatives	52,0	10,3	41,7
Constructions en cours	9,7	-	9,7
Coûts d'exploitation pétrolière et gazière	65,5	6,6	58,9
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	690,4	144,9	545,5
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Total	4 070,0 \$	1 735,0 \$	2 335,0 \$
	-----	-----	-----
	-----	-----	-----

8. Dette à long terme

	3 novembre 2007	5 mai 2007	4 novembre 2006
	-----	-----	-----
Emprunts hypothécaires de premier rang, taux d'intérêt moyen de 9,3 %, échéant de 2008 à 2026	150,8 \$	155,6 \$	162,4 \$
Billets à moyen terme, taux d'intérêt de 5,8 %, échéant le 6 octobre 2036	125,0	125,0	125,0
Billets à moyen terme, taux d'intérêt de 6,1 %, échéant le 29 octobre 2035	175,0	175,0	175,0
Billets à moyen terme, taux d'intérêt de 7,2 %, échéant le 26 février 2018	100,0	100,0	100,0
Débiteures, taux d'intérêt moyen de 10,4 %, échéant de 2008 à 2016	83,9	88,8	90,9
Effets à payer et autres dettes à des taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	166,1	179,4	180,4
Facilité de crédit, taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 8 juin 2010	510,0	-	-
Facilité de crédit, taux d'intérêt variable lié aux taux des acceptations bancaires, échéant le 23 juillet 2012	485,0	-	-
Prêts à la construction, taux d'intérêt variant selon le taux préférentiel	0,5	1,6	0,4
Frais de financement non amortis	(4,0)	-	-
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition, moins les intérêts théoriques	55,2	49,7	51,3
	-----	-----	-----
	1 847,5	875,1	885,4
Moins la tranche échéant à moins d'un an	80,5	82,5	93,3
	-----	-----	-----
	1 767,0 \$	792,6 \$	792,1 \$
	-----	-----	-----
	-----	-----	-----

Les nouvelles facilités de crédit (les "facilités de crédit") étaient composées d'un crédit renouvelable non garanti de 950 \$ arrivant à échéance le 8 juin 2010 (sujette à des prolongations annuelles par tranche de un an à la

demande de la société) et d'un crédit non renouvelable et non garanti de 50 \$ arrivant à échéance le 30 juin 2007. Ces facilités de crédit sont assujetties à certains engagements financiers. L'intérêt sur la dette varie en fonction de la désignation du prêt (prêts à taux sur acceptations bancaires, prêts à taux préférentiels du Canada, prêts à taux de base des États-Unis ou prêts à taux LIBOR), de fluctuations des taux sous-jacents et, dans le cas des prêts à taux sur acceptations bancaires et des prêts à taux LIBOR, de la marge applicable aux engagements financiers. Le 18 juin 2007, la société a conclu deux swaps différés de taux d'intérêt fixe. Le premier swap, au montant de 200 \$, vise une période de trois ans au taux d'intérêt fixe de 5 %. Le second swap, au montant de 200 \$, vise une période de cinq ans au taux d'intérêt fixe de 5,05 %. Les deux swaps sont entrés en vigueur le 23 juillet 2007.

Le 27 juin 2007, conformément aux modalités des facilités de crédit, Empire et Sobeys ont déposé un avis auprès des prêteurs demandant l'établissement d'une nouvelle facilité de crédit de 300 \$ sur cinq ans en faveur de Sobeys à un taux d'intérêt identique à celui des facilités de crédit et selon pratiquement les mêmes modalités et conditions. Le 23 juillet 2007, Sobeys a retiré 300 \$ de la nouvelle facilité de crédit afin de verser un dividende à Empire. La société a utilisé le produit de ce dividende pour réduire sa dette liée aux facilités de crédit, et celles-ci ont donc été réduites à 650 \$. À la même date, la société a aussi transféré le second swap à Sobeys.

Le 30 juillet 2007, Sobeys a exercé une option prévue à sa nouvelle facilité de crédit afin d'en faire passer le montant de 300 \$ à 600 \$. Au même moment, Sobeys a résilié sa facilité de crédit d'exploitation de 300 \$ qui serait arrivée à échéance le 20 décembre 2010. Au 3 novembre 2007, un montant de 485 \$ avait été prélevé sur cette nouvelle facilité de crédit.

9. Autres éléments du passif à long terme

	3 novembre 2007	5 mai 2007	4 novembre 2006
Contrat de location-acquisition à long terme	35,6 \$	36,9 \$	23,2 \$
Produits reportés	13,6	6,5	6,5
Instruments financiers	12,0	2,5	9,6
Contrats de location supérieurs au prix du marché découlant d'acquisitions	3,8	4,4	4,6
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0,6	0,6	0,4
	65,6 \$	50,9 \$	44,3 \$

10. Capital-actions

Autorisé

Actions privilégiées, d'une
valeur nominale de 25 \$ chacune,
à émettre en série, série 2 à
dividende cumulatif, rachetables
à 75 % du taux préférentiel

2 780 100

Actions privilégiées 2002, d'une valeur nominale de 25 \$ chacune, à émettre en série	992 000 000
Actions de catégorie A, sans droit de vote, sans valeur nominale	259 107 435
Actions ordinaires de catégorie B, sans valeur nominale, avec droit de vote	40 800 000

	Nombre d'actions	3 novembre 2007	5 mai 2007	4 novembre 2006
Émis et en circulation				
Actions privilégiées, série 2	266 000 \$	6,7 \$	7,5 \$	8,3 \$
Actions de catégorie A sans droit de vote	31 184 498	184,9	184,5	184,4
Actions ordinaires de catégorie B	34 560 763	7,7	7,7	7,7
		199,3	199,7	200,4
Régime d'achat d'actions des employés		(3,5)	(3,6)	(4,2)
		195,8 \$	196,1 \$	196,2 \$

Au cours de la période, la société a émis 10 461 actions de catégorie A sans droit de vote (46 047 en 2006) en vertu de son régime d'achat d'actions destiné à certains cadres et employés pour un montant de 0,4 \$ (1 \$ en 2006). Durant la période, la société a racheté aux fins d'annulation 34 000 actions privilégiées de série 2 pour 0,8 \$.

11. Revenu de placement

	2007 (13 sem.)	2006 (13 sem.)	2007 (26 sem.)	2006 (26 sem.)
Revenu de dividendes et intérêts créditeurs	0,1 \$	2,5 \$	1,0 \$	4,9 \$
Quote-part du bénéfice des sociétés comptabilisées à la valeur de consolidation	7,8	8,7	15,9	17,6
	7,9 \$	11,2 \$	16,9 \$	22,5 \$

12. Gains en capital et autres éléments

	2007 (13 sem.)	2006 (13 sem.)	2007 (26 sem.)	2006 (26 sem.)
Gain à la vente de placements	- \$	7,0 \$	100,9 \$	7,0 \$
Autres éléments	0,4	0,4	0,4	0,4
Variation de la juste valeur du PCAA de tiers canadiens (note 6)	(3,0)	-	(3,0)	-
	(2,6) \$	7,4 \$	98,3 \$	7,4 \$

13. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

	2007 (13 sem.)	2006 (13 sem.) retraité (note 1)	2007 (26 sem.)	2006 (26 sem.) retraité (note 1)
a) Éléments sans incidence sur la trésorerie				
Amortissement	76,7 \$	67,2 \$	146,5 \$	130,1 \$
Impôts futurs	(6,8)	0,6	(6,0)	(0,6)
Amortissement des autres éléments de l'actif	0,9	1,6	3,5	3,8
Provision au titre du PCAA	3,0	-	3,0	-
Quote-part du bénéfice d'autres entités, moins les dividendes reçus	(0,7)	(1,0)	(0,7)	(2,5)
Part des actionnaires sans contrôle	1,2	12,3	12,9	27,5
Rémunération à base d'actions	-	0,3	2,2	0,5
Obligation locative à long terme	(2,7)	2,2	(1,3)	2,4
Obligations au titre d'avantages sociaux futurs	1,3	2,9	2,5	4,2
Frais de rationalisation (note 21)	(3,7)	-	(3,1)	-
	69,2 \$	86,1 \$	159,5 \$	165,4 \$

b) Autres renseignements
sur les flux de
trésorerie

Intérêts versés, montant net	30,6 \$	23,2 \$	45,7 \$	31,6 \$
Impôts sur les bénéfices versés, montant net	32,5 \$	39,1 \$	76,6 \$	70,0 \$

14. Renseignements sectoriels

	2007 (13 sem.)	2006 (13 sem.) retraité (note 1)	2007 (26 sem.)	2006 (26 sem.) retraité (note 1)
Produits d'exploitation				
Alimentation	3 406,6 \$	3 251,5 \$	6 847,6 \$	6 557,6 \$
Immobilier				
Propriétés commerciales	10,4	9,4	20,6	19,5
Intersectoriel	8,5	8,3	16,5	16,5
Propriétés résidentielles	17,7	56,8	42,9	77,2
	36,6	74,5	80,0	113,2
Placements et autres activités	50,1	35,8	93,1	80,1
Élimination	3 493,3 (8,5)	3 361,8 (8,3)	7 020,7 (16,5)	6 750,9 (16,5)
	3 484,8 \$	3 353,5 \$	7 004,2 \$	6 734,4 \$

	2007 (13 sem.)	2006 (13 sem.) retraité (note 1)	2007 (26 sem.)	2006 (26 sem.) retraité (note 1)
Bénéfice d'exploitation				
Alimentation	90,8 \$	79,7 \$	186,0 \$	168,0 \$
Immobilier				
Propriétés commerciales	11,7	11,3	24,6	23,1
Propriétés				

résidentielles	9,8	17,7	25,8	31,3
Placements et autres activités	8,8	6,6	15,4	16,6
Charges du siège social	(2,9)	(2,3)	(6,1)	(4,8)
	-----	-----	-----	-----
	118,2 \$	113,0 \$	245,7 \$	234,2 \$
	-----	-----	-----	-----

	3 novembre 2007	5 mai 2007 retraité (note 1)	4 novembre 2006 retraité (note 1)
Actifs identifiables	-----	-----	-----
Alimentation	3 816,3 \$	3 399,9 \$	3 245,2 \$
Écart d'acquisition	1 111,9	746,5	726,0
	-----	-----	-----
Immobilier	4 928,2	4 146,4	3 971,2
	664,4	609,4	616,5
Placements et autres activités (y compris l'écart d'acquisition de 40,1 \$; 40,1 \$ au 5 mai 2007; 40,1 \$ au 4 novembre 2006)	274,9	460,0	627,6
	-----	-----	-----
	5 867,5 \$	5 215,8 \$	5 215,3 \$
	-----	-----	-----

	2007 (13 sem.)	2006 (13 sem.) retraité (note 1)	2007 (26 sem.)	2006 (26 sem.) retraité (note 1)
Amortissement	-----	-----	-----	-----
Alimentation	68,7 \$	60,5 \$	130,5 \$	116,9 \$
Immobilier	1,8	1,6	3,5	3,6
Placements et autres activités	6,2	5,1	12,5	9,6
	-----	-----	-----	-----
	76,7 \$	67,2 \$	146,5 \$	130,1 \$
	-----	-----	-----	-----

	2007 (13 sem.)	2006 (13 sem.) retraité (note 1)	2007 (26 sem.)	2006 (26 sem.) retraité (note 1)
Dépenses en immobilisations	-----	-----	-----	-----
Alimentation	114,9 \$	94,8 \$	191,2 \$	221,6 \$
Immobilier	6,5	6,1	28,0	9,6
Placements et autres				

activités	2,4	9,5	13,7	15,2
	-----	-----	-----	-----
	123,8 \$	110,4 \$	232,9 \$	246,4 \$
	-----	-----	-----	-----

15. Avantages sociaux futurs

Pour le deuxième trimestre et le premier semestre de 2008, la charge nette liée aux avantages sociaux futurs s'est élevée à 5,7 \$ et à 11,5 \$ (6,1 \$ et 12,2 \$ en 2006), respectivement. La charge comprenait les coûts des régimes de retraite à cotisations déterminées, des régimes de retraite à prestations déterminées, des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi.

16. Acquisitions d'entreprises

Au cours des deux premiers trimestres, Sobeys a fait l'acquisition de magasins affiliés et de dossiers d'ordonnances de médicaments dans le cours normal de ses activités, pour une contrepartie en espèces totale de 7,3 \$. Ces opérations ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les éléments d'actif identifiables nets constatés s'étant chiffrés à 5,4 \$ (y compris des actifs incorporels de 2,1 \$) et l'écart d'acquisition inscrit à 1,9 \$. Au cours des deux premiers trimestres de l'exercice 2007, Sobeys avait acquis des magasins affiliés et des dossiers d'ordonnances de médicaments pour une contrepartie en espèces totale de 17 \$. Ces opérations avaient été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les éléments d'actif identifiables nets constatés s'étant chiffrés à 16,9 \$ (y compris des actifs incorporels de 7,4 \$) et l'écart d'acquisition inscrit à 0,1 \$.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2007, la société a fait passer sa participation dans Sobeys Inc. de 70,3 % à 72,1% en achetant des actions sur le marché libre. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats d'exploitation de Sobeys étant inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de chacune des acquisitions d'actions. La contrepartie en espèces versée a été de 48,6 \$, l'écart d'acquisition a augmenté de 13 \$ et la part des actionnaires sans contrôle a diminué de 35,6 \$.

Le 12 septembre 2007, Sobeys a acquis la totalité des actifs de Thrifty Foods ("Thrifty") pour une contrepartie de 261,8 \$. Les actifs acquis comprennent 20 supermarchés à service intégral, un centre de distribution principal et une division de vente en gros sur l'île de Vancouver et dans la région du Lower Mainland, en Colombie-Britannique. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats de Thrifty étant consolidés à compter de la date de l'acquisition. La direction procède actuellement à une analyse détaillée et elle modifiera l'attribution de l'excédent de la contrepartie versée sur les actifs nets acquis selon les renseignements qui lui seront fournis. L'évaluation et l'attribution des actifs incorporels ayant une durée de vie déterminée et indéterminée sont également en cours. La direction prévoit finaliser l'attribution du prix d'achat au cours de l'exercice 2008. Par conséquent, les montants attribués aux éléments d'actif identifiables acquis et aux éléments de passif pris en charge ainsi que les résultats d'exploitation qui y sont liés pourraient différer des montants préliminaires, et ces différences pourraient être importantes. L'attribution préliminaire du prix d'achat, laquelle tient compte de l'évaluation préliminaire de la juste valeur par la direction, s'établit comme suit :

Contrepartie	
Espèces	259,8 \$
Frais d'acquisition	2,0

Contrepartie totale versée	261,8

Actif net acquis	
Actif à court terme	35,6
Actif à long terme	41,3
Passif à court terme pris en charge	(33,3)
Passif à long terme pris en charge	(3,8)

Total de l'actif net acquis	39,8

Excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	222,0 \$

Attribution préliminaire de l'excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	
Écart d'acquisition et actifs incorporels identifiables	222,0 \$

Le 27 août 2006, Sobeys a acquis la presque totalité des actifs de distribution alimentaire d'Achille de la Chevrotière Ltée et de ses sociétés affiliées ("ADL") pour une somme de 79,2 \$. Les actifs acquis comprennent 25 magasins de détail d'entreprise ou affiliés, diverses ententes d'approvisionnement en gros, ainsi que des installations de distribution à Rouyn-Noranda, au Québec. Seize des magasins affiliés sont considérés comme des EDDV, selon la politique de la société (voir note 18). Ils ont été inclus dans les résultats consolidés de la société. L'opération a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, les résultats d'ADL étant consolidés à compter de la date de l'acquisition. Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2007, la direction a procédé à une analyse détaillée et des modifications ont été apportées à l'attribution préliminaire de la contrepartie excédentaire versée pour des éléments d'actif nets acquis, conformément à ce qui avait été communiqué au deuxième trimestre de l'exercice 2007. L'évaluation et l'attribution des éléments d'actif incorporels ont également eu lieu, et la somme qui leur était attribuée est passée de 21,5 \$ à 6,8 \$. Par conséquent, l'écart d'acquisition a été rajusté, passant de 21,7 \$ à 41,3 \$, pour tenir compte de l'évaluation finale d'ADL. L'attribution finale du prix d'achat, laquelle tient compte de l'évaluation de la juste valeur par la direction, s'établit comme suit :

Contrepartie	
Espèces	75,8 \$
Frais d'acquisition	3,4

Contrepartie totale versée	79,2

Actif net acquis	
Actif à court terme	28,0
Actif à long terme	27,7
Passif à court terme pris en charge	(20,0)
Passif à long terme pris en charge	(4,6)

Total de l'actif net acquis	31,1

Excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	48,1 \$

Attribution de l'excédent de la contrepartie versée sur l'actif net acquis	
Actifs incorporels	6,8 \$
Écart d'acquisition	41,3

	48,1 \$

17. Remises consenties par les fournisseurs

La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont les produits sont achetés en vue de la revente. Les programmes de ces fournisseurs comprennent des remises sur le volume des achats, des remises d'exclusivité, des coûts de référencement et d'autres remises. La société comptabilise ces remises comme une réduction du coût des produits vendus, des frais de vente et d'administration et des stocks connexes, conformément aux directives du CPN-144. Certaines de ces remises sont conditionnelles à ce que la société atteigne des volumes d'achat minimums. Ces remises sont comptabilisées dès qu'il est probable que les volumes minimums seront atteints et que le montant des remises peut être estimé. Au deuxième trimestre et au premier semestre de l'exercice 2008, la société a constaté des sommes de 2 \$ et 3,7 \$ (3,9 \$ et 5,6 \$ en 2006), respectivement, en remises au poste des bénéficiaires, là où il est probable que le niveau minimum d'achat sera atteint et où le montant de la remise peut être estimé.

18. Entités à détenteurs de droits variables

Les entités à détenteurs de droits variables sont définies dans la note d'orientation concernant la comptabilité 15 ("NOC-15") comme des entités qui n'ont pas suffisamment de capitaux propres à risque pour financer leurs activités sans aide financière additionnelle subordonnée ou comme des entités dont les détenteurs d'actions ne présentent pas les caractéristiques d'un intérêt financier exerçant un contrôle. La note d'orientation exige que les EDDV soient consolidées aux résultats financiers de l'entité réputée être le principal bénéficiaire des pertes prévues des EDDV et de leurs rendements résiduels prévus.

La société a désigné les entités suivantes comme des EDDV :

Détaillants affiliés

La société a déterminé que le contrat d'affiliation de 288 magasins affiliés (271 au 5 mai 2007; 276 au 4 novembre 2006) fait en sorte qu'elle est réputée être leur principal bénéficiaire au sens de la NOC-15. Les résultats de ces entités ont été consolidés à ceux de la société.

Entente d'entreposage et de distribution

La société a passé une entente avec une entité indépendante afin que

celle-ci fournisse des services d'entreposage et de distribution à l'un de ses centres de distribution. En raison des dispositions de l'entente et conformément à la NOC-15, l'entité doit consolider ses résultats à ceux de la société.

19. Passifs éventuels

Garanties et engagements

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2008, Sobeys a conclu un autre contrat de garantie. Selon les modalités de l'entente, si un détaillant affilié se trouve dans l'incapacité de respecter ses obligations locatives, Sobeys serait tenue de payer le montant le plus élevé de 5 \$ ou 9,9 % du solde de l'obligation non respectée. Au 3 novembre 2007, la valeur de la garantie s'établissait à 5 \$.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2008, Sobeys a également réduit son obligation de garantie en vertu d'un contrat précédent, la faisant passer de 100 \$ à quelque 70 \$. Les modalités de cette obligation sont présentées à la note 19 du rapport annuel 2007 de la société.

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la société fait régulièrement l'objet de vérifications menées par l'administration fiscale. Bien que la société estime que ses déclarations fiscales sont appropriées et justifiables, certains éléments peuvent, de temps à autre, faire l'objet d'une révision et d'une contestation par l'administration fiscale.

Le 21 juin 2005, Sobeys a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada ("ARC") selon lequel celle-ci examinera à nouveau la taxe sur les produits et services ("TPS") pour les exercices 1999 et 2000. L'ARC soutient que Sobeys devait prélever la TPS sur la vente de produits du tabac aux Indiens de plein droit. Selon l'avis de nouvelle cotisation, le total de ces taxes, des intérêts et des pénalités s'élèverait à 13,6 \$. Après étude du dossier et consultation juridique, Sobeys croit qu'elle ne devait pas prélever la TPS. Au cours du deuxième trimestre de 2006, Sobeys a déposé un avis d'opposition auprès de l'ARC. Par conséquent, la société n'a comptabilisé aucune de ces taxes, aucun de ces intérêts ni aucune de ces pénalités dans ses résultats. En attendant la résolution de cette question, Sobeys a déposé des fonds auprès de l'ARC pour couvrir le total des taxes, des intérêts et des pénalités indiqué dans l'avis de nouvelle cotisation et elle a inscrit ce montant à titre de débiteurs à long terme à recevoir de l'ARC.

La société et certaines filiales font actuellement l'objet de vérifications par l'ARC et d'autres administrations fiscales provinciales pour les exercices 2001 à 2006. Voici les principaux points faisant l'objet de vérifications :

- a) le traitement fiscal des gains réalisés à la vente des actions de Hannaford Bros. Co. ("Hannaford") au cours de l'exercice 2001;
- b) le traitement fiscal des gains réalisés à la vente des actions de Delhaize America Inc. au cours des exercices 2001 et 2002; et
- c) l'imposition du bénéfice tiré de certains placements immobiliers de la société pour les exercices 2003 à 2006.

Des avis de nouvelle cotisation ont été reçus concernant la vente des actions de Hannaford. Dans l'éventualité où les administrations fiscales

obtiendraient gain de cause au sujet de l'opération avec Hannaford, ce qui est improbable selon la société, l'excédent du risque éventuel par rapport aux provisions établies sera d'environ 24 \$ tout au plus.

La société en a appelé des avis de nouvelle cotisation pour la vente des actions de Hannaford. La société croit que, pour l'essentiel, elle gagnera la contestation de chacune de ces cotisations. La société est également d'avis que, peu importe la décision finale relativement à ces nouvelles cotisations, celle-ci n'aura aucune incidence notable sur ses résultats parce que les provisions établies sont adéquates à l'égard de chacune de ces questions. Si les résultats définitifs différaient sensiblement des provisions établies, le taux d'imposition réel de la société et son bénéfice pourraient subir des répercussions positives ou négatives importantes pour la période au cours de laquelle les questions seront résolues.

La société est visée par divers litiges et réclamations dans le cours normal de ses activités d'exploitation. La direction de la société ne considère pas que le risque associé à ces litiges est important, même si elle ne peut le prédire avec certitude.

20. Opérations entre apparentés

La société loue des locaux du FPI Crombie. De plus, le FPI Crombie fournit des services d'administration et de gestion à la société. Les loyers sont à la juste valeur, et les charges engagées pour les services d'administration et de gestion sont établies selon le principe de recouvrement des coûts. La société détient des billets ne portant pas intérêt payables au FPI Crombie d'un montant de 25,1 \$.

21. Frais de rationalisation des activités

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2007, Sobeys a procédé à une rationalisation de ses fonctions administratives au Canada atlantique. Sobeys a également commencé à engager les dépenses associées à la construction d'un nouveau centre de distribution alimentaire à Vaughan, en Ontario. Ces frais sont principalement liés aux indemnités de départ versées dans les régions de l'Atlantique et de l'Ontario, ainsi qu'à la radiation d'immobilisations et de stocks. Au quatrième trimestre de l'exercice 2007, Sobeys a également enregistré des coûts de rationalisation associés à son réseau de distribution au Québec, dont une somme de 3 \$ a été reprise au deuxième trimestre de 2008 par suite de changements aux estimations de la direction concernant les coûts attendus. Au premier trimestre de l'exercice 2008, Sobeys a engagé des coûts additionnels liés à la rationalisation administrative. Comme Sobeys poursuivra ses initiatives concernant les processus d'affaires et les systèmes informatiques, elle prévoit engager d'autres coûts de rationalisation administrative pendant l'exercice 2008. La valeur monétaire de ces coûts additionnels sera quantifiée et déclarée tout au long de l'exercice 2008. Les coûts associés à la réorganisation sont inscrits comme suit à l'état des résultats à titre de coûts des produits vendus et des frais de vente et d'administration, avant impôts :

	Passif au 5 mai 2007	Coûts engagés exerc. 2008 (26 sem.)	Indem- nités versées	Passif au 3 nov. 2007
Indemnités de licenciement				
National	- \$	1,2 \$	0,3 \$	0,9 \$
Atlantique	3,2	-	1,0	2,2

Ontario	4,6	-	-	4,6
Québec	4,3	(3,0)	-	1,3
Autres coûts	-	-	-	-
	-----	-----	-----	-----
	12,1	(1,8)	1,3	9,0
Radiation d'actifs	-	-	-	-
	-----	-----	-----	-----
	12,1 \$	(1,8) \$	1,3 \$	9,0 \$
	-----	-----	-----	-----

	Coûts engagés exerc. 2007 (52 sem.)	Coûts engagés exerc. 2008 (26 sem.)	Coûts anticipés	Total des coûts engagés et anticipés
	-----	-----	-----	-----
Indemnités de licenciement				
National	- \$	1,2 \$	- \$	1,2 \$
Atlantique	4,7	-	-	4,7
Ontario	5,3	-	-	5,3
Québec	4,3	(3,0)	-	1,3
Autres coûts	1,1	-	-	1,1
	-----	-----	-----	-----
	15,4	(1,8)	-	13,6
Radiation d'actifs	3,4	-	-	3,4
	-----	-----	-----	-----
	18,8 \$	(1,8) \$	- \$	17,0 \$
	-----	-----	-----	-----

22. Événements subséquents

Le 8 novembre 2007, Sobeys a établi et utilisé une nouvelle facilité de crédit renouvelable non garantie de 75 \$. Sa date d'échéance est le 8 novembre 2010. Le taux d'intérêt sera variable et pourra être lié au taux sur les acceptations bancaires, au taux préférentiel du Canada ou au taux LIBOR.

Le 15 novembre 2007, Sobeys a établi et utilisé une nouvelle facilité de crédit non renouvelable et non garantie de 30 \$. Sa date d'échéance est le 15 mai 2008. Le taux d'intérêt sera variable et pourra être lié au taux sur les acceptations bancaires, au taux préférentiel du Canada ou au taux LIBOR.

23. Données comparatives

Les données comparatives ont été reclassées, au besoin, pour tenir compte du mode de présentation de la période visée.

Renseignements:

Paul V. Beesley,
vice-président principal et chef des services financiers,
902) 755-4440